

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 6 du 7 février 2019

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

relatif aux distances utilisées pour les formules des voies aériennes et maritimes applicables aux changements de résidence hors métropole.

Du 22 janvier 2019

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ relatif aux distances utilisées pour les formules des voies aériennes et maritimes applicables aux changements de résidence hors métropole.

Du 22 janvier 2019

NOR A R M H 1 9 0 0 6 7 7 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 431.1.5, 710.4.9

Référence de publication : JO n° 24 du 29 janvier 2019, texte n° 3 ; signalé au BOC n° 6/2019.

JO n° 24 du 29 janvier 2019, texte n° 3